

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 25 octobre 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 25 octobre 2016, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu
Éric De Carufel, coordonnateur loisirs et directeur des opérations Centre nature

234-10-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

235-10-2016

CONTRIBUTION CENTRE NATURE (N/D : 114-508)

Attendu que Monsieur Éric De Carufel, coordonnateur aux loisirs et directeur des opérations du Centre nature, a procédé à une demande de prix pour adjuger la réfection du toit du Centre nature;

Considérant que cette dépense n'a pas été budgétée dans les états financiers du Centre nature ni dans le montant de contribution annuelle accordée par la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de payer les frais de réfection du Centre nature jusqu'à concurrence d'un montant de 14 519,72 \$.

Que le conseil demande à Monsieur Éric De Carufel de présenter un rapport de coût final du projet et s'il y a lieu d'ajuster le montant de la demande de contribution.

Que ce versement imprévu sera pris à même les surplus libre de la Ville.

Adopté.

236-10-2016

**PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS
(N/D : 208-150)**

Attendu qu'en date du 12 septembre 2016, le conseil municipal a accordé un mandat à Monsieur Serge Landry, ingénieur d'Arpo Groupe-conseil Inc., résolution numéro 209-09-2016, pour l'élaboration d'un plan d'action pour un programme d'élimination des raccordements inversés;

Attendu que Monsieur Olivier Trottier, Coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu a présenté ledit programme au conseil municipal;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés, le tout tel que préparé par Monsieur Serge Landry, ingénieur d'Arpo Groupe-conseil Inc., en date d'août 2016, numéro de référence 16161-1.

Adopté.

237-10-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h15.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière